



Mise en maison de retraite de ma mère

Par **Gallisas**, le **13/10/2011 à 16:35**

Bonjour,rnrnMa mère vie chez moi et est atteinte d'alzheimer et commence de moins en moins à bien marcher, ne tenant pas en place, possédant des escaliers je souhaiterais la faire accueillir en maison de retraite.rnrnCependant 2 personnes de la famille s'y refuse, prétextant quelle est bien chez moi (mais surtout aurons le risque de devoir payer la maison de retraite) puis je la mettre en maison de retraite malgré leur refus? a quoi je m'expose?

Par **chris_ldv**, le **13/10/2011 à 17:00**

Bonjour,rnrnL'idéal serait que la demande pour s'installer en maison de retraite émane de votre mère (si ses capacités ne sont pas encore trop atteintes).rnrnLe refus des autres personnes de la famille n'a aucune importance, ni pour votre mère, ni pour vous.rnrnCordialement,

Par **Gallisas**, le **13/10/2011 à 17:10**

elle n'est pas apte à répondre, elle ne refuse pas les hopitaux de jour, mais ne calcul plus vraiment ce quelle fait et est incapable de nous dire ce quelle à fait la bas.rnrnDonc ses autres enfants ne peuvent refuser?

Par **mimi493**, le **13/10/2011 à 17:30**

Donc vous faites la mise sous tutelle et c'est le tuteur qui prend la décision

Par **Gallisas**, le **13/10/2011 à 17:52**

Nous avons une tutrice, qui s'est désisté au vu des pressions de certains des enfants de ma mère (ou pour des raisons vraiment peu clair) nous lui avons fait la demande, Etant donné que la maison de retraite est deux fois plus cher que ce quelle gagne, ses descendants auraient été obligés de déboursier de l'argent suivant leurs moyens et ils s'autorisent donc à refuser la mise en maison de retraite.rnrnEn ont il le droit?

Par **chris_idv**, le **14/10/2011 à 10:34**

Bonjour,rnrn[citation]ses descendants auraient été obligés de déboursier de l'argent suivant leurs moyens et ils s'autorisent donc à refuser la mise en maison de retraite. rnrnEn ont il le droit? [/citation]rnrnSi un tutueur est nommé et décide du placement en maison de retraite médicalisée pour cause de maladie d'alzheimer la réponse à cette question est très clairement non.rnrnCordialement,